

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1685

18 août 2010

SOMMAIRE

Alianza Iberian Investment Corporation S.A.	80865	O'Neill Brand S.à r.l.	80841
Altenhof Properties S.à r.l.	80865	Opus Investment 2 S.à r.l.	80837
B4 Capital S.A.	80873	PATRIMA Invest S.à r.l.	80837
Banque BPP S.A.	80865	Patron Project XVIII S.à r.l.	80873
Betafence Topco Holding	80865	Po Invest 2 S.A.	80845
Brenner Internationale Holz- und Spä- handelsgesellschaft mbH Zweigstelle Lu- xemburg	80858	Prospero & Partners S.A.	80838
BWB Group S.à r.l.	80858	Pucci S. à r.l.	80846
C.I.P.I. S.A.	80845	Quarry S.A.	80839
Glaxo Investments S.à r.l.	80873	Rollfort S.A.	80843
Hansofal S.A., SPF	80880	Schroeder Frères Sàrl	80851
HBI Neumunster S.à r.l.	80834	SDS Capital S.A.	80853
HBI Niedergurig, S.à r.l.	80834	Sequoia Finance S.A.	80851
HBI Nurnberg S.à r.l.	80834	Simac PSF S.A.	80851
HBI S.à r.l.	80835	Sim Consulting S.A.	80842
HBI Volkmarstraße S.à r.l.	80835	Sixième Holding S.A.	80844
HBI Waldpark S.à r.l.	80835	Soboss S.A.	80848
Imfin Luxembourg S.A.	80841	Société Européenne de Matériel pour l'Ap- pareillage	80839
Impe Lux S.à r.l.	80836	Société Luxembourgeoise de Participation dans les Médias (SLPM)	80839
Indian Power Investments S.à r.l.	80836	Sotinvest Management Holding S.A.	80848
ING PFCEE Soparfi A S.à r.l.	80836	Step 2706 S.A. Holding	80846
ING PFCEE Soparfi B S.à r.l.	80880	Step 2706 S.A., SPF	80846
ING RE NPF Soparfi B S.à r.l.	80880	Sunshining Participations S.A.	80848
ING RE NPF Soparfi C S.à r.l.	80880	Survey International S.A. en abrégé Survey Int. S.A.	80841
Investmon S.à r.l.	80835	Systems Advisers Group S.A.	80849
Küchenstudio Posch g.m.b.h.	80878	TPG Growth -Yahtzee S.à r.l.	80851
Lion/Romulus Lux 4 S.à r.l.	80866	Twentieth Emerald S.à r.l.	80854
Marint S.A.	80834	Weatherford Investment (Luxembourg) Sàrl	80844
Midev S.A.	80837	Webb S.à r.l.	80845
Multipoints Investments S.A.	80837	WOOD & Company Group S.A.	80854
Nabors Lux Finance 1	80837	WP FlexPack Holdings	80854
Najac	80836		

HBI Neumunster S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 127.563.

Par résolutions prises en date du 18 juin 2010, le gérant unique a décidé de transférer le siège social de la société du 4, Rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, au 6, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 juin 2010.

Référence de publication: 2010082136/12.

(100092895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

HBI Niedergurig, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 117.547.

Par résolutions prises en date du 18 juin 2010, le gérant unique a décidé de transférer le siège social de la société du 4, Rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, au 6, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 juin 2010.

Référence de publication: 2010082137/12.

(100092896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

HBI Nurnberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 118.397.

Par résolutions prises en date du 18 juin 2010, le gérant unique a décidé de transférer le siège social de la société du 4, Rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, au 6, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 juin 2010.

Référence de publication: 2010082138/12.

(100092897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Marint S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 56.075.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 28 juin 2010

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôture au 31 décembre 2010 comme suit:

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L - 1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2010082205/17.

(100092880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

HBI S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 771.450,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 109.134.

Suite au conseil de gérance tenu en date du 18 juin 2010, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 4, Rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, au 6, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 juin 2010.

Référence de publication: 2010082139/13.

(100092898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

HBI Volkmarstraße S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 116.359.

Par résolutions prises en date du 18 juin 2010, le gérant unique a décidé de transférer le siège social de la société du 4, Rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, au 6, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 juin 2010.

Référence de publication: 2010082140/12.

(100092899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

HBI Waldpark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 117.324.

Par résolutions prises en date du 18 juin 2010, le gérant unique a décidé de transférer le siège social de la société du 4, Rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, au 6, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 juin 2010.

Référence de publication: 2010082141/12.

(100092900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Investmon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 34.045.593,00.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 152.206.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 15 juin 2010 que:

1. Est nommé, en qualité de gérant de la société:

Madame Madeleine HUGUELET, née le 3 juin 1950 à Bienne (Suisse) et demeurant professionnellement au 16 rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Le nouveau gérant est nommé pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010082146/17.

(100092819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Impe Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 87.846.

—
Veillez noter le changement de dénomination et de siège social du commissaire ; la société anonyme DELOITTE S.A., R.C.S. Luxembourg B 67 895, avec siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Pour avis sincère et conforme

Pour IMPE LUX S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010082153/13.

(100093041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Indian Power Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 98.612.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INDIAN POWER INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010082154/11.

(100092782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

ING PFCEE Soparfi A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 287.400,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 120.559.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ING PFCEE Soparfi A S.à r.l.

Référence de publication: 2010082157/12.

(100093162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Najac, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R.C.S. Luxembourg B 18.485.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 28 juin 2010

Le mandat des administrateurs venant à échéance avec la présente assemblée, l'assemblée a renouvelé pour une période de six ans prenant fin avec l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016, le mandat des administrateurs:

- Evelyne Jastrow, administrateur de sociétés, demeurant à Bertrange, 208, rue des Romains, L-8041 Luxembourg.
- Marc Alain Jastrow, administrateur de sociétés, demeurant à Bertrange 208, rue des Romains, L-8041 Luxembourg.
- IMMOLYS S.A., Société Anonyme ayant son siège social au 4, rue Tony Neuman L-2241 Luxembourg représentée par son administrateur délégué Evelyne Jastrow, demeurant 208, rue des Romains L-8041 Bertrange et du commissaire aux comptes.
- SAFILUX S.A., société anonyme, ayant son siège social au 4, rue Tony Neuman L- 2241 Luxembourg.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2010082221/17.

(100093156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Midev S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 1B, boulevard Pierre Dupong.
R.C.S. Luxembourg B 57.298.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MIDEV SA

Référence de publication: 2010082210/10.

(100093275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Multipoints Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 80.453.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2010082215/13.

(100092861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Nabors Lux Finance 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 153.636.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58994 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010082216/10.

(100093134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Opus Investment 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 147.191.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58788 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010082223/10.

(100093393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

PATRIMA Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 137.645.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 30 juin 2010.

Référence de publication: 2010082240/10.

(100093426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Prospero & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 144.689.

L'an deux mille dix, le treize avril.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "PROSPERO & PARTNERS S.A.", établie et ayant son siège à L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 144.689, constituée suivant acte du notaire Emile SCHLESSER de Luxembourg en date du 27 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 502 du 7 mars 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Luc VOET, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Maria KEERSMAEKERS, indépendante, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Frédérique MARY, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Transfert du siège de Bertrange à Luxembourg et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts;

2.- Fixation de l'adresse;

3.- Démission du commissaire aux comptes;

4.- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société, avec effet rétroactif au 31 mars 2010, de Bertrange à Luxembourg et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2. 1^{er} alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg."

Deuxième résolution

L'assemblée fixe l'adresse de la société à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes, à savoir:

- GRANT THORNTON LUX AUDIT, société anonyme, avec siège social à L-8308 Capellen, 83, Pafebruch.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer en tant que nouveau commissaire aux comptes:

- PREMIER TAX SA (B 147.687), avec siège social à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le mandat du commissaire ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 59, boulevard, Grande-Duchesse Charlotte.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: VOET, KEERSMAEKERS, MARY, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 20 avril 2010. REM 2010 / 522. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 30 juin 2010.

Référence de publication: 2010083817/57.

(100093780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Société Européenne de Matériel pour l'Appareillage, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 28.071.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 29.06.2010.

Fiduciaire S.à r.l.

CabexcO

Centre Helfent

1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange

Signature

Référence de publication: 2010083432/15.

(100092977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Société Luxembourgeoise de Participation dans les Médias (SLPM), Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 44.164.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2010083433/12.

(100093001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Quarry S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 20.388.

L'an deux mille dix, le neuf juin.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "QUARRY S.A.", établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 20388 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Lucien SCHUMAN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 13 avril 1983, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 134 du 26 mai 1983,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 14 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1343 du 17 décembre 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Horst SCHNEIDER, Diplomkaufmann, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Modification du premier alinéa de l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non et rééligibles; la durée de leur mandat ne peut dépasser six ans. Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la société sont détenues par un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire."

2. Modification du premier alinéa de l'article 10 des statuts pour y rajouter la phrase suivante:

"En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du conseil d'administration lui sont dévolus."

3. Modification de l'avant dernier alinéa de l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Vis-à-vis des tiers la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou bien, en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration ou de l'administrateur-délégué."

4. Constatation que la société n'a qu'un seul actionnaire.

5. Fixation du nombre des administrateurs à un.

6. Démission de M. Bruno BEERNAERTS en tant qu'administrateur et de Mme Manette OLSEM en tant qu'Administrateur-délégué et administrateur, et décharge à leur donner.

7. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 9 des statuts et de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 9. (premier alinéa).** En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non et rééligibles; la durée de leur mandat ne peut dépasser six ans. Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la société sont détenues par un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 10 des statuts en ajoutant la phrase suivante:

" **Art. 10. (Premier alinéa, Deuxième phrase).** En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du conseil d'administration lui sont dévolus."

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'avant-dernier alinéa de l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 10. (avant-dernier alinéa).** Vis-à-vis des tiers la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou bien, en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration ou de l'administrateur-délégué."

Quatrième résolution

L'assemblée constate qu'à l'heure actuelle la Société n'a plus qu'un actionnaire unique.

Cinquième résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Bruno BEERNAERTS en tant qu'administrateur et de Madame Manette OLSEM en tant qu'administrateur et administrateur-délégué et leur accorde, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats jusqu'en date de ce jour.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président ajourne l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cent euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. BRAUN, J-M. POOS, H. SCHNEIDER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juin 2010. LAC/2010/26301. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Référence de publication: 2010083819/92.

(100094618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Survey International S.A. en abrégé Survey Int. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 295, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 37.342.

Les comptes annuels au 30/09/09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010083440/9.

(100093171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Imfin Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 62.876.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010083699/9.

(100094055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

O'Neill Brand S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 153.237.

AUSZUG

Es folgt aus den Beschlüssen der Geschäftsführer der Gesellschaft vom 16. Juni 2010, dass Herr Christian Niggel, wohnhaft in 30, rue de la Gare, L-8471 Eischen, geboren am 7. September 1960 in Esch-sur-Alzette, Großherzogtum Luxemburg, für einen Zeitraum von 3 Jahren mit der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft beauftragt wird und demnach berechtigt ist, die Gesellschaft für das laufende Tagesgeschäft durch seine alleinige Unterschrift zu vertreten.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 21. Juni 2010.

Référence de publication: 2010083785/15.

(100093925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Sim Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 143.479.

L'an deux mille dix, le treize avril.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "SIM CONSULTING S.A.", établie et ayant son siège à L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 143.479, constituée suivant acte du notaire Emile SCHLESSER de Luxembourg en date du 4 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 26 du 7 janvier 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Luc VOET, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Maria KEERSMAEKERS, indépendante, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Frédérique MARY, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Transfert du siège de Bertrange à Luxembourg et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts;

2.- Fixation de l'adresse;

3.- Démission du commissaire aux comptes;

4.- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société, avec effet rétroactif au 31 mars 2010, de Bertrange à Luxembourg et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2. 1^{er} alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg."

Deuxième résolution

L'assemblée fixe l'adresse de la société à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes, à savoir:

- MANGROVE S.à r.l., avec siège social à L-2611 Howald, 183, route de Thionville.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer en tant que nouveau commissaire aux comptes:

- PREMIER TAX SA (B 147.687), avec siège social à L-1331

Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le mandat du commissaire ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 59, boulevard, Grande-Duchesse Charlotte.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: VOET, KEERSMAEKERS, MARY, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 20 avril 2010. REM 2010 / 526. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 30 juin 2010.

Référence de publication: 2010083853/58.

(100093783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Rollfort S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 142.636.

L'an deux mille dix, le treize avril.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ROLLFORT S.A., établie et ayant son siège à L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B142.636, constituée suivant acte du notaire Emile SCHLESSER de Luxembourg en date du 7 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2743 du 11 novembre 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Luc VOET, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Maria KEERSMAEKERS, indépendante, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Frédérique MARY, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Transfert du siège de Bertrange à Luxembourg et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts;

2.- Fixation de l'adresse.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Bertrange à Luxembourg, avec effet rétroactif au 31 mars 2010, et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2. 1^{er} alinéa.** Le siège de la société est établi à Luxembourg."

Deuxième résolution

L'assemblée fixe l'adresse de la société à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: VOET, KEERSMAEKERS, MARY, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 20 avril 2010. REM 2010 / 519. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 30 juin 2010.

Référence de publication: 2010083828/47.

(100093782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Weatherford Investment (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 85.552.

Les comptes annuels annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010083899/10.

(100094199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Sixième Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 84.466.

L'an deux mille dix, le trois juin à 10.00 heures du matin au siège social.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SIXIEME HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B 84466, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 octobre 2001, publié au Mémorial C numéro 387 du 9 mars 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sophie ERK, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

Transformation de la société anonyme holding en société anonyme de participations financières et modification de l'article quatre des statuts.

B) Que toutes les actions existantes sont nominatives et dès lors tous les actionnaires ont été convoqués par lettre recommandée à la poste conformément au dernier alinéa de l'article 70 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

C) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

D) Que la présente assemblée, réunissant la totalité des deux mille (2.000) actions émises de la société et représentatives du capital social de deux cent mille euros (200.000,- EUR), est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding existante en société anonyme de participations financières et de modifier en conséquence l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement."

De ce fait la société a cessé d'exister sous le régime d'une société anonyme holding régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: S. ERK, A. FERNANDES, J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 juin 2010. Relation GRE/2010/2002. Reçu Soixante-quinze euros 75,-€

Le Releveur ff. (signé): HIRTT.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 30 juin 2010.

Référence de publication: 2010083854/68.

(100093875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Webb S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 138.462.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010083900/10.

(100094165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

C.I.P.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 53.579.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010084424/10.

(100094291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Po Invest 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 124.799.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 22 mars 2010 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 20 avril 2010.

Référence de publication: 2010084940/11.

(100094703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Pucci S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 64, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 116.606.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 08 avril 2010 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 04 mai 2010.

Référence de publication: 2010084943/11.

(100095361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

**Step 2706 S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Step 2706 S.A. Holding).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 93.715.

L'an deux mille dix, le vingt-six mars. Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ANC. STEP 2706 S.A. HOLDING, établie et ayant son siège à L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B93.715, constituée suivant acte du notaire Emile SCHLESSER de Luxembourg en date du 16 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 677 du 27 juin 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Luc VOET, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maria KEERSMAEKERS, indépendante, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Koen VAN HUYNEM, employé, demeurant à Hesperange.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. - Transfert du siège de Bertrange à Luxembourg et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts;

2.- Fixation de l'adresse;

3. - Modification de l'article 2 des statuts

4.- Ajout d'un alinéa à l'article 4 des statuts;

5.- Démission des administrateurs, de l'administrateur-délégué;

6.- Nomination d'un administrateur;

7.- Démission du commissaire aux comptes;

8.- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Bertrange à Luxembourg et par conséquent de modifier le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er} . 2^{ème} alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg. Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires."

Deuxième résolution

L'assemblée fixe l'adresse de la société à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts et lui donne désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société a exclusivement pour objet d'acquérir, détenir, gérer et disposer d'actifs financiers dans les limites de l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion du patrimoine familial (la Loi SPF), et dans les limites de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière. L'objet de la Société inclut toute activité consistant en des placements classiques ou de type alternatif, au Luxembourg ainsi qu'à l'étranger, incluant de manière non exhaustive, les actions, obligations, devises, organismes de placement collectif, options futures, produits dérivés, toutes catégories de produits structurés, private equity, hedge funds, étant entendu que l'utilisation d'instruments dérivés ne se limitera pas à des opérations de couverture d'investissements existants.

La Société ne s'immiscera ni directement ni indirectement dans la gestion des sociétés dans lesquelles elle détient une participation, sous réserve des droits que la Société peut exercer en sa qualité d'actionnaire.

La Société peut, de façon accessoire, prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social et ce, dans les limites autorisées par la Loi SPF."

Par conséquent le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts sera modifié comme suit:

" **Art. 1^{er} . Premier alinéa.** Il est formé une société anonyme, société de gestion de patrimoine familial avec la dénomination de STEP 2706 S.A., SPF."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de faire un ajout à l'article 4 des statuts et par conséquent de créer un quatrième alinéa, lequel aura la teneur suivante:

" **Art. 4. 4^{ème} alinéa.** Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire."

Cinquième résolution

L'assemblée accepte la démission des administrateurs, de l'administrateur-délégué, à savoir:

- MAYA INVEST LTD, avec siège social à St. Helier, Jersey JE2 3NT, Channel Islands, 3rd Floor, Conway House, 7-9, Conway Street, administrateur;
- PARAMOUNT ACCOUNTING SERVICES LIMITED, avec siège social à Port Louis (Ile Maurice), 49, Loubourdonnais Street, 5th Floor, C&R Court, administrateur;
- ALPHA ACCOUNTING AG, avec siège social à FL-9494 Schaan, Felbaweg 10, administrateur, administrateur-délégué.

Sixième résolution

Ayant constaté que toutes les actions de la société sont réunies en une seule main, l'assemblée décide de nommer en tant qu'administrateur unique:

- COMMUNITY LINK S.A. (B 138.621), avec siège social à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, qui désigne comme son représentant permanent Monsieur Luc Voet, demeurant professionnellement à 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Septième résolution

L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes, à savoir:

- GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A. (anc. LUX-AUDIT REVISION SARL) (B 43.298), avec siège social à L-8308 Capellen, 83, Pafébruch.

Huitième résolution

L'assemblée décide de nommer en tant que nouveau commissaire aux comptes:

- PREMIER TAX SA (B 147.687), avec siège social à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le mandat du commissaire ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: VOET, KEERSMAEKERS, VAN HUYNEM, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 2 avril 2010. REM 2010 / 436. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 30 juin 2010.

Référence de publication: 2010084990/106.

(100094741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Soboss S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 108.299.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009

ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010083431/14.

(100092988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Sotinvest Management Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 103.261.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRIMEYER Georges.

Référence de publication: 2010083436/10.

(100092950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Sunshining Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 79.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRIMEYER Georges.

Référence de publication: 2010083439/10.

(100092951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Systems Advisers Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 68.587.

L'an deux mille dix, le vingt-six mars.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SYSTEMS ADVISERS GROUP S.A., établie et ayant son siège à L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B68.587, constituée sous la dénomination APACHE HOLDING, S.à r.l. suivant acte du notaire Jean SECKLER de Junglinster en date du 25 janvier 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 344 du 14 mai 1999, modifié suivant acte Jean SECKLER de Junglinster en date du 2 mars 1999, publié au dit Memorial C, numéro 399 du 2 juin 1999, modifié suivant acte Jean SECKLER de Junglinster en date du 15 mars 2004, publié au dit Memorial C, numéro 532 du 21 mai 2004, modifié suivant acte Jean SECKLER de Junglinster en date du 11 octobre 2004, publié au dit Memorial C, numéro 1323 du 28 décembre 2004, modifié suivant acte Emile SCHLESSER de Luxembourg en date du 9 septembre 2005, publié au dit Memorial C, numéro 137 du 20 janvier 2006, modifié suivant acte Emile SCHLESSER de Luxembourg en date du 4 avril 2006, publié au dit Memorial C, numéro 1333 du 11 juillet 2006, modifié suivant acte Martine SCHAEFFER de Luxembourg en date du 23 septembre 2009, publié au dit Memorial C, numéro 2031 du 16 octobre 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Luc VOET, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Maria KEERSMAEKERS, indépendante, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Koen VAN HUYNEGEM, employé, demeurant à Hesperange.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Transfert du siège de Bertrange à Luxembourg et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts;

2.- Fixation de l'adresse;

3.- Modification du premier alinéa de l'article 4 des statuts;

4.- Modification du dernier alinéa de l'article 5 des statuts;

5.- Démission de deux administrateurs;

6.- Nomination d'un administrateur;

7.- Démission du commissaire aux comptes;

8.- Nomination d'un commissaire aux comptes.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Bertrange à Luxembourg et par conséquent de modifier le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts, en français et en anglais comme suit:

" **Art. 1^{er} . 2^{ème} alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune du siège social par décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon le cas. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données."

" **Art. 1. Second paragraph.** The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of the registered office by a resolution of the board of directors of the Company or, in the case

of a sole director by a decision of the Sole Director. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company."

Deuxième résolution

L'assemblée fixe l'adresse de la société à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts, en français et en anglais comme suit:

" **Art. 4. 1^{er} alinéa.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Elle peut être administrée par un administrateur unique dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle."

" **Art. 4. First paragraph.** The company is administrated by a Board comprising at least three members. It can be administrated by one director in case of unipersonal company."

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article 5 des statuts, en français et en anglais comme suit:

" **Art. 5. Dernier alinéa.** La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil."

" **Art. 5. Last paragraph.** All acts binding the company must be signed by two directors or by the sole signature of the managing director or by the president of the Board of Directors, or by the sole director."

Cinquième résolution

L'assemblée accepte la démission de deux administrateurs, à savoir:

- MAYA INVEST LTD, avec siège social à St. Helier, Jersey JE2 3NT, Channel Islands, 3rd Floor, Conway House, 7-9, Conway Street;
- ALPHA ACCOUNTING AKTIENGESELLSCHAFT, avec siège social à FL-9494 Schaan, Felbaweg 10.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer en tant qu'administrateur:

- COMMUNITY LINK S.A. (B 138.621), avec siège social à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, qui désigne comme son représentant permanent Monsieur Luc Voet, demeurant professionnellement à 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Septième résolution

L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes, à savoir:

- PREMIER VOET S.à r.l. (anc. VOET & CO S.à .r.l.) (B78.511), avec siège social à L-13331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Huitième résolution

L'assemblée décide de nommer en tant que nouveau commissaire aux comptes:

- PREMIER TAX SA (B 147.687), avec siège social à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le mandat du commissaire ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: VOET, KEERSMAEKERS, VAN HUYNEM, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 2 avril 2010. REM 2010 / 432. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 30 juin 2010.

Référence de publication: 2010084992/110.

(100094742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Schroeder Frères Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3720 Rumelange, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 75.823.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010083424/15.

(100092982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Sequoia Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 29.584.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2010083426/12.

(100093003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Simac PSF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 113.805.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2010.

MAZARS

Signature

Référence de publication: 2010083429/12.

(100092934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

TPG Growth -Yahtzee S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 117.328.

In the year two thousand and ten, on the fourteenth day of the month of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

There appeared

TPG Star, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State Delaware under number 5241809, acting through its general partner TPG STAR GenPar, L.P., in turn acting through its general partner TPG STAR Advisors, L.L.C.

represented by Me Stéphanie Damien, licenciée en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 12 May 2010, being the sole shareholder and holding all the one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares in issue in "TPG Sonic S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated on 9 June 2006 by deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1600 of 23 August 2006. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 21 November 2007 by deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial number 2973 of 21 December 2007

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The sole shareholder holds all the shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on the items of the agenda.

(B) The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Change of name of the Company into "TPG Growth - Yahtzee S.à r.l." and consequential amendment of article 1 of the articles of association of the Company as set forth below:

" **Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "TPG Growth – Yahtzee S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

2. Acknowledgement of the resignation of Ramzi Gedeon and Stephen Mark Peel as class A managers of the Company with immediate effect and appointment of Gary Douglas Puckett and John Edward Viola as class A managers of the Company with immediate effect and for an unlimited period of time.

Thereafter the following resolutions were passed:

First resolution

The sole shareholder of the Company resolved to change the name of the Company into "TPG Growth – Yahtzee S.à r.l." and to amend article 1 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda.

Second resolution

The sole shareholder of the Company acknowledged the resignation of Ramzi Gedeon and Stephen Mark Peel as class A managers of the Company with immediate effect.

The sole shareholder of the Company resolved to grant full and total discharge to the resigning managers for the proper performance of their duties.

The sole shareholder of the Company resolved to appoint the following persons as class A managers of the Company with immediate effect and for an unlimited period of time:

- Gary Douglas Puckett, manager, born on 19 July 1957, in Texas, United States of America, professionally residing at 301 Commerce Street, Suite 3300, Fort Worth, TX 76102, USA

- John Edward Viola, manager, born on 13 October 1965, in Arcadia, California, United States of America, professionally residing at 301 Commerce Street, Suite 3300, Fort Worth, TX 76102, USA.

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le quatorze mai.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu

TPG Star, L.P., un limited partnership constituée et existant sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, inscrite auprès du Secretary of State Delaware sous le numéro 5241809, agissant par son general partner TPG STAR GenPar, L.P., agissant à son tour par son general partner TPG STAR Advisors, L.L.C.,

représentée par Me Stéphanie Damien, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 12 mai 2010, étant l'associé unique et détenant toutes les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales émises dans «TPG Sonic S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée le 9 juin 2006 suivant acte reçu de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1600 du 23 août 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 21 novembre 2007 par acte reçu de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial numéro 2973 du 21 décembre 2007.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(A) L'associé unique détient toutes les parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur les points portés à l'ordre du jour.

(B) Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

1. Changement de dénomination de la Société en «TPG Growth - Yahtzee S.à r.l.» et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est formé par la comparante et toutes les personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination «TPG Growth - Yahtzee S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.»

2. Prise de connaissance de la démission de Ramzi Gedeon et Stephen Mark Peel en tant que gérants de classe A de la Société avec effet immédiat et nomination de Gary Douglas Puckett et John Edward Viola en tant que gérants de classe A de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée

Ensuite, les résolutions suivantes ont été passées:

Première résolution

L'associé unique de la Société a décidé de changer la dénomination de la Société en «TPG Growth - Yahtzee S.à r.l.» et de modifier l'article 1 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur indiquée dans l'ordre du jour.

Deuxième résolution

L'associé unique de la Société a pris connaissance de la démission de Ramzi Gedeon et Stephen Mark Peel en tant que gérants de classe A de la Société avec effet immédiat.

L'associé unique de la Société a décidé de donner décharge complète et totale aux gérants démissionnaires pour la correcte exécution de leurs obligations.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de classe A de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée:

- Gary Douglas Puckett, gérant, né le 19 juillet 1957, à Texas, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à 301 Commerce Street, Suite 3300, Fort Worth, TX 76102, USA

- John Edward Viola, gérant, né le 13 octobre 1965, à Arcadia, Californie, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à 301 Commerce Street, Suite 3300, Fort Worth, TX 76102, USA.

Plus rien ne figurant dans l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: S. DAMIEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mai 2010. Relation: LAC/2010/22574. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 juin 2010.

Référence de publication: 2010085015/110.

(100095124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

SDS Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.923.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 26 mars 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 26 avril 2010.

Référence de publication: 2010084976/11.

(100094973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Twentieth Emerald S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue Plébiscite.
R.C.S. Luxembourg B 107.445.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2010.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2010085019/13.

(100095165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

WOOD & Company Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 83.396.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Référence de publication: 2010085032/10.

(100095002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

WP FlexPack Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.655.300,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 98.442.

In the year two thousand and ten, on the eighteenth day of March.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1) Warburg Pincus Private Equity VIII, L.P., a limited liability company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 466 Lexington Avenue, New York, NY 10017, being the holder of sixty-eight thousand three hundred and fifty-three (68,353) shares,

here represented by Ms. Inken Müller, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on March 17, 2010,

2) Warburg Pincus Netherlands Private Equity VIII I, C.V., a limited liability company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 466 Lexington Avenue, New York, NY 10017,

being the holder of one thousand nine hundred and seventy-eight (1,978) shares,

here represented by Ms. Inken Müller, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on March 17, 2010,

3) WP-WPVIII Investors, L.P., a limited liability company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 466 Lexington Avenue, New York, NY 10017, being the holder of two hundred and seventy-five (275) shares,

here represented by Ms. Inken Müller, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on March 17, 2010,

4) Warburg Pincus International Partners, L.P., a limited liability company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 466 Lexington Avenue, New York, NY 10017,

being the holder of sixty-seven thousand five hundred and sixteen (67,516) shares,

here represented by Ms. Inken Müller, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on March 17, 2010,

5) Warburg Pincus Netherlands International Partners I, C.V., a limited liability company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 466 Lexington Avenue, New York, NY 10017,

being the holder of two thousand eight hundred and twenty-four (2,824) shares,

here represented by Ms. Inken Müller, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on March 17, 2010,

6) WP-WPIP Investors, L.P., a limited liability company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 466 Lexington Avenue, New York, NY 10017,

being the holder of two hundred and sixty-six (266) shares,

here represented by Ms. Inken Müller, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on March 17, 2010.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the members of WP FlexPack Holdings (the “Company”), a société à responsabilité limitée having its registered office at 412F, route d’Esch, L-1030 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 98442, incorporated pursuant to a deed of notary Maître Henri Hellinckx, then notary, residing in Mersch, on 15 December 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 518 on 25 February 2004. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 22 June 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1381 on 17 July 2009.

The appearing parties, representing the whole corporate capital consider the following agenda:

Agenda

1. Increase of the Company’s share capital by an amount of one hundred and twenty-five thousand euro (EUR 125,000), so as to raise it from its current amount of three million five hundred and thirty thousand three hundred euro (EUR 3,530,300) up to three million six hundred and fifty-five thousand three hundred euro (EUR 3,655,300) by issuing five thousand (5,000) shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

2. Subsequent amendment of article six of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The Company’s share capital is fixed at three million six hundred and fifty-five thousand three hundred euro (EUR 3,655,300) represented by one hundred and forty-six thousand two hundred and twelve (146,212) shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.”

Then the general meeting of members, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The members resolve to increase the Company’s share capital by an amount of one hundred and twenty-five thousand euro (EUR 125,000), so as to raise it from its current amount of three million five hundred and thirty thousand three hundred euro (EUR 3,530,300) up to three million six hundred and fifty-five thousand three hundred euro (EUR 3,655,300) by issuing five thousand (5,000) shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

The five thousand (5,000) new shares are subscribed as follows:

- two thousand four hundred and twenty (2,420) shares are subscribed by Warburg Pincus Private Equity VIII, L.P., prenamed, represented as aforementioned, for the price of sixty thousand five hundred euro (EUR 60,500);

- seventy (70) shares are subscribed by Warburg Pincus Netherlands Private Equity VIII I, C.V., prenamed, represented as aforementioned, for the price of one thousand seven hundred and fifty euro (EUR 1,750);

- ten (10) shares are subscribed by WP-WPVIII Investors, L.P., prenamed, represented as aforementioned, for the price of two hundred and fifty euro (EUR 250);

-two thousand three hundred and ninety-one (2,391) shares are subscribed by Warburg Pincus International Partners, L.P., prenamed, represented as aforementioned, for the price of fifty-nine thousand seven hundred and seventy-five euro (EUR 59,775);

- one hundred (100) shares are subscribed by Warburg Pincus Netherlands International Partners I, C.V., prenamed, represented as aforementioned, for the price of two thousand and five hundred euro (EUR 2,500); and

- nine (9) shares are subscribed by WP-WPIP Investors, L.P., prenamed, represented as aforementioned, for the price of two hundred and twenty-five euro (EUR 225).

The shares so subscribed by Warburg Pincus Private Equity VIII, L.P., Warburg Pincus Netherlands Private Equity VIII I, C.V., WP-WPVIII Investors, L.P., Warburg Pincus International Partners, L.P., Warburg Pincus Netherlands International Partners I, C.V., WP-WPIP Investors, L.P., aforementioned, have been paid up by a contribution in cash.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

The total contribution of one hundred and twenty-five thousand euro (EUR 125,000) is entirely allocated to the share capital. There is no issue premium.

Second resolution

As a consequence of such capital increase, the members resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The Company’s share capital is fixed at three million six hundred and fifty-five thousand three hundred euro (EUR 3,655,300) represented by one hundred and forty-six thousand two hundred and twelve (146,212) shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 1,500.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède.

L’an deux mille dix, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU

1) Warburg Pincus Private Equity VIII, L.P., une limited liability company constituée et existant sous les lois de l’Etat de Delaware, ayant son siège social à 466 Lexington Avenue, New York , NY 10017, Etats-Unis d’Amérique, détenant soixante-huit mille trois cents cinquante-trois (68.353) parts sociales,

ici représentée par Inken Müller, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée à New York, le 17 mars 2010,

2) Warburg Pincus Netherlands Private Equity VIII I, C.V., une limited liability company constituée et existant sous les lois de l’Etat de Delaware, ayant son siège social à 466 Lexington Avenue, New York , NY 10017, Etats-Unis d’Amérique, détenant mille neuf cent soixante-dix-huit (1.978) parts sociales,

ici représentée par Inken Müller, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée à New York, le 17 mars 2010,

3) WP-WPVIII Investors, L.P., une limited liability company constituée et existant sous les lois de l’Etat de Delaware, ayant son siège social à 466 Lexington Avenue, New York , NY 10017, Etats-Unis d’Amérique, détenant deux cent soixante-quinze (275) parts sociales,

ici représentée par Inken Müller, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée à New York, le 17 mars 2010,

4) Warburg Pincus International Partners, L.P., une limited liability company constituée et existant sous les lois de l’Etat de Delaware, ayant son siège social à 466 Lexington Avenue, New York , NY 10017, Etats-Unis d’Amérique, détenant soixante-sept mille cinq cent seize (67.516) parts sociales,

ici représentée par Inken Müller, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée à New York, le 17 mars 2010,

5) Warburg Pincus Netherlands International Partners I, C.V., une limited liability company constituée et existant sous les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social à 466 Lexington Avenue, New York , NY 10017, Etats-Unis d'Amérique,

détenant deux mille huit cent vingt-quatre (2.824) parts sociales,

ici représentée par Inken Müller, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York, le 17 mars 2010,

6) WP-WPIP Investors, L.P., une limited liability company constituée et existant sous les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social à 466 Lexington Avenue, New York , NY 10017, Etats-Unis d'Amérique,

détenant deux cent soixante-six (266) parts sociales,

ici représentée par Inken Müller, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York, le 17 mars 2010,

Les dites procurations paraphées ne varient par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Laquelles parties comparantes sont tous les associé de WP FlexPack Holdings (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98442, constituée selon acte reçu par Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 15 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 518, le 25 février 2004. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois selon acte reçu par le Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1381 du 17 juillet 2009.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, considère l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000), afin d'augmenter son montant actuel de trois millions cinq cent trente mille trois cents euros (EUR 3.530.300) jusqu'à trois millions six cent cinquante-cinq mille trois cents euros (EUR 3.655.300) par l'émission de cinq mille (5.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25) chacune.

2. Modification subséquente de l'article six des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de trois millions six cent cinquante-cinq mille trois cents euros (EUR 3.655.300), représenté par cent quarante-six mille deux cent douze (146.212) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euro (EUR 25) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social ayant renoncé à toute notification, demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000), afin d'augmenter son montant actuel de trois millions cinq cent trente mille trois cents euros (EUR 3.530.300) jusqu'à trois millions six cent cinquante-cinq mille trois cents euros (EUR 3.655.300) par l'émission de cinq mille (5.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25) chacune.

Les cinq mille (5.000) nouvelles parts sociales ont été souscrites de suite:

- deux mille quatre cent vingt (2.420) parts sociales ont été souscrites par Warburg Pincus Private Equity VIII, L.P., prénommée, ici représentée comme il est dit, pour un prix se montant à soixante mille cinq cents euros (EUR 60.500);

- soixante-dix (70) parts sociales ont été souscrites par Warburg Pincus Netherlands Private Equity VIII I, C.V., prénommée, ici représentée comme il est dit, pour un prix se montant à mille sept cent cinquante euros (EUR 1.750);

- dix (10) parts sociales ont été souscrites par WP-WPVIII Investors, L.P., prénommée, ici représentée comme il est dit, pour un prix se montant à deux cent cinquante euros (EUR 250).

- deux mille trois cent quatre-vingt-onze (2.391) parts sociales ont été souscrites par Warburg Pincus International Partners, L.P., prénommée, ici représentée comme il est dit, pour un prix se montant à cinquante-neuf mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 59.775);

- cent (100) parts sociales ont été souscrites par Warburg Pincus Netherlands International Partners I, C.V., prénommée, ici représentée comme il est dit, pour un prix se montant à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500);

- neuf (9) parts sociales ont été souscrites par WP-WPIP Investors, L.P., prénommée, ici représentée comme il est dit, pour un prix se montant à deux cent vingt-cinq euros (EUR 225).

Les parts sociales ainsi souscrites par Warburg Pincus Private Equity VIII, L.P., Warburg Pincus Netherlands Private Equity VIII I, C.V., WP-WPVIII Investors, L.P., Warburg Pincus International Partners, L.P., Warburg Pincus Netherlands International Partners I, C.V., WP-WPIP Investors, L.P., susmentionnée, ont été payées par un apport en numéraire.

Les documents justifiant de l'existence et de la valeur de cet apport ont été présentés au notaire soussigné.

L'apport total de cent vingt cinq euros (EUR 125.000) est entièrement attribué au capital social. Il n'y a pas de prime d'émission.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de trois millions six cent cinquante-cinq mille trois cents euros (EUR 3.655.300), représenté par cent quarante-six mille deux cent douze (146.212) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euro (EUR 25) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont estimés à EUR 1.500,-.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de ladite comparante a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: I. MÜLLER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 mars 2010. Relation: LAC/2010/13600. Reçu soixante-quinze euros (75 €)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR COPIE CONFORME – délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 27 avril 2010.

Référence de publication: 2010085033/213.

(100095129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Brenner Internationale Holz- und Spänehandelsgesellschaft mbH Zweigstelle Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-9764 Marnach, 19, rue du Marbourg.

R.C.S. Luxembourg B 53.695.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Klaus Brenner.

Référence de publication: 2010085039/11.

(100091376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

BWB Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 154.200.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth of June.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Henning Thoresen, CEO Bordeaux Winebank, born in January 2, 1964, in Oslo, Norway, residing at 52, Cours du Chapeau rouge, F-33000 Bordeaux, France.

here represented by Mr. Régis Galiotto, jurist, having his professional address at 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 25, 2010.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There exists a private limited liability company, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company shall bear the name "BWB Group S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one thousand two hundred fifty (1,250) shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits in accordance with article 19.

Art. 9. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least three (3) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Mana-

gers". The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 13. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole

Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 14. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 15. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him (them) in the name of the Company.

Art. 16. The shareholder(s) assume(s) all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 18. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 20. At the time of winding up the Company the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with article 19.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2010.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the one thousand two hundred fifty (1,250) shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
Mr. Henning Thoresen, prenamed	1,250	EUR 12,500.-
Total	1,250	EUR 12,500.-

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Managers:

- Mr. Henning Thoresen, prenamed;
- Mr. Daniel Burra, financial advisor, born on July 27, 1951, in France residing at 59, rue Georges Lafond, F-33110 Le Bouscat, France.

Category B Manager:

- Mr. Marc Lefebvre, company director, born on August 30, 1976, in Rocourt, Belgium, residing at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The address of the Company is fixed at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf juin.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

M. Henning Thoresen, CEO Bordeaux Winebank, né le 2 janvier 1964, à Oslo, Norvège, résidant au 52, Cours du Chapeau rouge, F-33000 Bordeaux, France.

ici représenté par M. Régis Galiotto, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 25 juin 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination «BWB Group S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaires des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de dix Euro (EUR 10,-) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 16 des Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'article 19.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins trois (3) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B". Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 14. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. Le(s) associé(s) exerce(nt) tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application de l'article 19.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2010.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Parts sociales	Libération
M. Henning Thoresen, prénommé	1.250	EUR 12.500,-
Total:	1.250	EUR 12.500,-

Le montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400,-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de Catégorie A:

- M. Henning Thoresen, prénommé;
- M. Daniel Burra, conseiller financier, né le 27 juillet 1951, en France résidant au 59, rue Georges Lafond, F-33110 Le Bouscat, France.

Gérant de Catégorie B:

- M. Marc Lefebvre, administrateur de sociétés, né le 30 août 1976, à Rocourt, Belgique, résidant au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. L'adresse du siège social est fixée au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 2 juillet 2010. Relation: lac/2010/29186. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010093231/341.

(100104279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Alianza Iberian Investment Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 128.372.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2010086998/12.

(100096659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Altenhof Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.265.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Référence de publication: 2010086988/10.

(100097499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Betafence Topco Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.557.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n°59014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010087031/10.

(100097015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Banque BPP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 153.890.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 juillet 2010.

Référence de publication: 2010087020/10.

(100097175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Lion/Romulus Lux 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.178.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eighth of July.

Before the undersigned M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Lion Capital (Guernsey) II Limited, a company incorporated and existing under the laws of the Island of Guernsey registered with HM Greffier, The Greffe, Royal Court House, St Peter Port, Guernsey under number 46594, having its registered office at Le Bordage, St Peter Port, Guernsey, GY1 3PP ,

here represented by Ms. Fanny KINDLER, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Guernsey, on July 8, 2010.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as said before, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of association of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Lion/Romulus Lux 4 S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may also guarantee, grant security in favour of third parties to secure obligations of companies which do not form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist companies which do not form part of the same group of companies as the Company.

The Company may borrow in any form and may issue any kind of notes, bonds and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least in accordance with the provisions of the Law.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. Joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by shareholders representing three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the owners of shares representing three quarters of the rights of the survivors, subject to and in accordance with the Law. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency of any of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders. In the case of several managers, the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, may decide that they shall be named "Manager A" or "Manager B".

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the joint signature of any Manager A together with any Manager B and by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorization.

Art. 11. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and, as the case may be, a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing each person taking part in the meeting (i) to hear the other participating managers and (ii) to address each of the other participating managers simultaneously. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held in this way shall be deemed to take place at the place where the largest group of managers is assembled or, if no such group is readily identifiable, at the place from where the chairman of the meeting participates at the start of the meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least one Manager A and one Manager B are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting and in the case of equality of votes, no manager, including without limitation the chairman, shall have a casting vote. A manager shall not be entitled to vote at any meeting of the board of managers on any resolution concerning a matter in relation to which he has a conflict and he shall not be counted in the quorum in respect of any

such meeting unless he first declares such conflict prior to the start of the meeting and subject to the requirements of Luxembourg law.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers. There shall be given to each manager the minutes of every meeting of the board of managers as soon as reasonably practicable.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 15. The manager or, in case of several managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of association.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's financial year commences on 1st January and ends on 31st December of the same year.

Art. 20. Each year on 31st December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Each year, five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and Payment

All of the twelve thousand five hundred (12.500) shares have been subscribed by Lion Capital (Guernsey) II Limited, prenamed.

All the shares subscribed are fully paid-up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2011.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and considering itself as fully convened, has thereupon passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
2. The following person(s) is/are appointed (sole) manager(s) of the Company for an unlimited period:
 - Mrs. Janet Mary DUNLOP, born on 8 July 1962 in Hastings, England, having her professional address at 21 Grosvenor Place, London SW1X 7HF, England, as manager A;
 - Mr. Andreas VON PALESKE, born on 13 May 1977 in Frankfurt, Germany, having his professional address at 21 Grosvenor Place, London SW1X 7HF, England, as manager A;
 - Mr. Johan DEJANS, born on 17 November 1966 in Aarschot, Belgium, having his professional address at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, as manager B;
 - Mr. Richard BREKELMANS, born on 12 September 1960, having his professional address at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, as manager B; and
 - ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 103.336, having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, as manager B.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party has signed together with the notary the present deed.

Suit la version en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le huit juillet.

Par-devant le soussigné Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

Lion Capital (Guernsey) II Limited, une société constituée et existant selon les lois de l'île de Guernesey, enregistrée auprès du HM Greffier, The Greffe, Royal Court House, St Peter Port, Guernesey, sous le numéro 46594, ayant son siège social au Bordage, St Peter Port, Guernesey, GY1 3PP,

ici représentée par Mademoiselle Fanny KINDLER, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Guernsey, le 8 juillet 2010.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il existe conformément aux présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Lion/Romulus Lux 4 S.à r.l. (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir les obligations de sociétés qui ne font pas partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés qui ne font pas partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter sous toute forme et émettre des titres obligataires, des obligations garanties, des lettres de change ainsi que généralement toute sorte de titres de participation, d'obligations et/ou d'obligations hybrides conformément au droit luxembourgeois.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre ce siège social et des personnes à l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social conformément aux dispositions de la Loi.

La Société peut racheter ses propres parts conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 7. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part sociale. Des copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux associés survivants sujet à et conformément aux dispositions de la Loi. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

La Société peut avoir un ou plusieurs associés avec un nombre maximal de quarante (40) sauf dispositions légales contraires.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des associés ne saurait entraîner la dissolution de la Société.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, l'associé unique ou, le cas échéant, les associés, peuvent décider de les appeler "Gérant A" ou "Gérant B".

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, qui fixent la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B et par la signature de tout représentant dûment mandaté dans les limites de son mandat.

Art. 11. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et, le cas échéant, un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent (i) s'entendre les unes les autres et (ii) s'adresser les unes aux autres simultanément. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion ainsi tenue sera censée avoir eu lieu à l'endroit où le plus grand nombre de gérants étaient réunis ou, si un tel groupe ne peut être identifié, à l'endroit où se trouve le président du conseil en début de réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins un Gérant A et un Gérant B sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion et, en cas d'égalité de votes, aucun gérant, en ce compris notamment le président, n'aura de voix prépondérante. Un gérant ne pourra pas voter à une réunion du conseil de gérance concernant une affaire au regard de laquelle il est en conflit et son vote ne sera pas considéré dans le quorum de cette réunion du conseil de gérance sauf s'il a déclaré ce conflit avant l'ouverture de la réunion du conseil de gérance et sous réserve des dispositions de la loi luxembourgeoise.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire, l'ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance. Il sera donné à chacun des gérants les procès-verbaux de chaque réunion du conseil de gérance dès que la chose sera matériellement possible.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle par rapport aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Le gérant ou lorsqu'il y a plusieurs gérants le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont

valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société.

Toute autre modification des statuts nécessite l'accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 18. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi.

Dans ce cas, toute référence dans les présentes à "l'assemblée générale des associés" devra être interprétée comme désignant l'associé unique, selon le contexte et selon le cas, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 19. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication de la valeur de l'actif et du passif de la Société. Chaque associé peut prendre communication au siège social de cet inventaire et du bilan.

Art. 21. Chaque année, cinq pour cent (5%) sont prélevés sur le bénéfice net pour la constitution d'une réserve jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement des dettes de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement des dettes sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues par eux dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et Libération

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par Lion Capital (Guernsey) II Limited, prénommée.

Toutes les parts sociales souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions de l'associé unique

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et se considérant dûment convoquée, a par la suite pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Madame Janet Mary DUNLOP, née le 8 juillet 1962, à Hastings, Angleterre, ayant son adresse professionnelle au 21 Grosvenor Place, Londres SW1X 7HF, Angleterre, en tant que Gérant A;
 - Monsieur Andreas VON PALESKE, né le 13 mai 1977, à Frankfort, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 21 Grosvenor Place, Londres SW1X 7HF, Angleterre, en tant que Gérant A;
 - Monsieur Johan DEJANS, né le 17 novembre 1966 à Aarschot, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que Gérant B;
 - Monsieur Richard BREKELMANS, né le 12 septembre 1960, ayant son adresse professionnelle 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que Gérant B; et
 - ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.336, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que Gérant B.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. KINDLER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juillet 2010. LAC/2010/30570. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Référence de publication: 2010093360/388.

(100103526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Glaxo Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 107.274.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Référence de publication: 2010087199/10.

(100096911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

B4 Capital S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 152.724.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n°59020 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010087071/10.

(100096965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Patron Project XVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 154.173.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the sixth day of July.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Patron Investments III S.à r.l., a company with its registered office at L2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur here represented by Ms. Kamaljit Sidhu, private employee, residing in 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 29th June 2010;

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. There exists among the subscribers and all persons and entities who may become shareholders in the future a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Patron Project XVIII S.à r.l." (the Company).

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, development and exploitation of any immovable property located in all countries, as well as the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, without falling within the scope of the law of 31 July 1929 on pure holding companies.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets. The Company may also grant loans to subsidiaries, affiliated companies or third parties.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500. (TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO) represented by 500 (FIVE HUNDRED) shares having a nominal value of EUR 25.- (TWENTY-FIVE EURO) per share each.

Art. 6. The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 13 of these articles of association.

Art. 7. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided that the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation by a manager in a meeting by conference call or by other similar means of communication shall be deemed to be a participation in person at such meeting. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Art. 12. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 13. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 14. The Company's year starts on the 1st January and ends on 31st December of each year.

Art. 15. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 17. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All the 500 shares have been subscribed by Patron Investments III S.à r.l., prenamed.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of EUR 12,500.- (TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December 2010.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred (1,00.-) EUR.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at two. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Robert BRIMEYER, director of companies, residing professionally at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg
- Géraldine SCHMIT, director of companies, residing professionally at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg

2) The registered office is established in L-2310 Luxembourg, 6 avenue Pasteur,

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le six juillet

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Patron Investments III S.à r.l., une société établie avec siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, ici représentée par Madame Kamaljit Sidhu, employé privé, résidant professionnellement à 6 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 29 juin 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeure annexée au présent acte avec lequel elle est enregistrée.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Patron Project XVIII S.à r.l." (ci-après, la Société).

Art. 2. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition, au développement et à l'exploitation de toutes propriétés immeubles situées dans tout pays, ainsi qu'à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, sans tomber toutefois dans le champ d'application de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs. La société peut également accorder des prêts à ses filiales, des sociétés liées ou des tierces parties.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à la somme de 12.500,- EUR (DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS) représenté par 500 (CINQ CENTS) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (VINGT-CINQ EUROS) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 13 des présents statuts.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication sera considérée comme une participation en personne à la réunion. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 14. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Toutes les 500 parts sociales ont été souscrites par Patron Investments III S.à r.l., préqualifiée.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de 12.500,- EUR (DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille deux cents (1.200,-) EUR.

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à deux. Sont nommés comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Robert Brimeyer, Administrateur de Sociétés, résidant professionnellement 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg
- Géraldine SCHMIT, Administrateur de Sociétés, résidant professionnellement 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg

2. Le siège social de la société est établi à 6 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Kamaljit Sidhu et Martine Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 juillet 2010. LAC/2010/30395. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Référence de publication: 2010093413/277.

(100103494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Küchenstudio Posch g.m.b.h., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9749 Fischbach, 11, Giällewee.

R.C.S. Luxembourg B 138.464.

Im Jahre zweitausendzehn, den einundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine WEINANDY, mit dem Amtssitz zu Clerf,

sind erschienen

1.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung WEILAND-BAU s.à r.l. mit Sitz zu L-9834 Holzthum, 1, route de Diekirch, (1993 2403 555);

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Frank BADEN mit dem damaligem Amtswohnsitz zu Luxemburg, am 27. April 1993, veröffentlicht im Memorial, Recueil Special C, Nummer 330, vom 16. Juli 1993, Seite 15.818, eingeschrieben im Handels- und Firmenregister unter der Nummer B43696;

hier vertreten durch ihren Geschäftsführer Herr Wolfgang WEILAND, Maurermeister, geboren zu Neuerburg (D), am 28. August 1956, mit Berufsadresse zu L-9834 Holzthum, route de Diekirch 1,

2.- Herr Herr Patrick POSCH, Schreinermeister, geboren zu Malmedy (B), am 29 April 1974, mit Berufsadresse in L-9749 Fischbach, 11, Giällewee.

Die hiervor bezeichneten Komparenten erklären, dass sie die alleinigen Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „KÜCHENSTUDIO POSCH g.m.b.h" (2008 2418 076) mit Sitz zu L-9749 Fischbach, 11, Giällewee, RCS B138.464, sind,

welche Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den handelnden Notar am 14. Mai 2008, veröffentlicht im Memorial C Nr. 1390 vom 05. Juni 2008;

zuletzt umgeändert zufolge Urkunde aufgenommen durch den handelnden Notar am 04. November 2009, veröffentlicht im Memorial C Nummer 2346 vom 3. Dezember 2009.

Diese Komparenten ersuchten den unterzeichneten Notar, folgende Erklärungen und Abmachungen zu beurkunden:

Erster beschluss

Herr Patrick POSCH, vorbenannt, tritt ab ZWANZIG (20) Anteile der vorgenannten Gesellschaft an die vorgenannte Gesellschaft mit beschränkter Haftung „WEILAND BAU s.à r.l.", hier vertreten durch vorgenannten Herrn Wolfgang WEILAND, vorgenannt, welche Abtretung von den Gesellschaftern angenommen wird.

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung „WEILAND BAU s.à r.l." wird Eigentümer der ihr somit abgetretenen Geschäftsanteile vom heutigen Tage an und sie hat Recht auf die Erträge und Gewinne, welche diese Anteile produzieren, vom heutigen Tage an angerechnet.

Der Zessionar wird in alle Rechte und Pflichten, welche mit den abgetretenen Anteilen zusammenhängen, eingesetzt.

Gegenwärtige Geschäftsanteilübertragung findet statt zu den privatschriftlichen Bedingungen welche zwischen den Parteien vereinbart wurden.

Herr Patrick POSCH und Herr Wolfgang WEILAND, beide vorgenannt, handelnd in ihrer Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft Küchenstudio Posch gmbh erklären, die vorgenannten Abtretungen anzunehmen, gemäss Artikel 1690 des Code Civil.

Zweiter und Letzter beschluss

Infolge der vorstehenden Abtretung hat Artikel 6 Absatz 1 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut:

„ **Art. 6. Ab. 1.** Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (12.500,00.-€), und ist aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNF UND ZWANZIG EURO (125,00.-€), welche Geschäftsanteile wie folgt gezeichnet werden:

Weiland Bau s.à r.l.vorbenannt, HUNDERT ANTEILE	100
Total: HUNDERT Anteile	100

Die Kosten dieser Urkunde welche sich auf ungefähr 850.-Euro belaufen gehen zu Lasten der Gesellschaft „Küchenstudio Posch gmbh."

WORUEBER URKUNDE Aufgenommen zu Clerf, in der Amtsstube des handelnden Notars Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Posch, W. Weiland, Martine Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 22 juin 2010. Relation: CLE/2010/617. Reçu soixante-quinze euros (75,00.-€).

Le Receveur (signé): Rodenbour C.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG erteilt zwecks Eintrag im Firmenregister.

Clerf, den 24. Juni 2010.

Martine WEINANDY.

Référence de publication: 2010085044/58.

(100091613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

ING PFCEE Soparfi B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 272.400,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 120.560.

Le bilan de la société au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ING PFCEE Soparfi B S.à r.l.

Référence de publication: 2010082158/12.

(100093197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

ING RE NPF Soparfi B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 120.084.

Le bilan de la société au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010082159/13.

(100093128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

ING RE NPF Soparfi C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 120.085.

Le bilan de la société au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010082160/13.

(100093118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Hansofal S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 138.582.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 10 juin 2010 à 10.00 heures à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale reconduit à l'unanimité les mandats de MM. Joseph WINANDY, Koen LOZIE, 61 Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert et COSAFIN S.A., représentée par M. Jacques BORDET, 10, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, administrateurs sortants ainsi que de M. Pierre SCHILL, Commissaire aux Comptes sortant pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2010.

Pour copie certifiée conforme

Signature / Signature

Président / Administrateur

Référence de publication: 2010083084/16.

(100092187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.
